

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-04

S.A. PROMOLOGIS DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS POUR L'ACQUISITION ET L'AMELIORATION D'UN LOGEMENT 33, rue Louis Pernon COMMUNE DE LAFRANCAISE

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunts présentée le 29 août 2006 par M. le Directeur de la société Promologis destinés à l'acquisition et l'amélioration d'un logement, 33 rue Louis Pernon à Lafrançaise.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 133 769 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI foncier	118 769 €
* Subvention Etat	10 000 €
* Fonds propres	5 000 €
Total	133 769 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 118 769 €

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLAI foncier	
Montant	118 769 €
Montant garanti	83 138,30 €
Taux d'intérêt actuariel	2,75 %
Durée	50 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00% à 0,50%
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 83 138,30 € soit 70 % d'un montant global de 118 769 €, la commune de Lafrançaise se portant garante à hauteur de 30% de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique la délibération de la commune en date du 27 septembre 2006.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-04

**S.A. PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS
POUR L'ACQUISITION ET L'AMELIORATION
D'UN LOGEMENT
33, rue Louis Pernon
COMMUNE DE LAFRANCAISE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis, pour l'acquisition et l'amélioration d'un logement 33 rue Louis Pernon à Lafrançaise, la garantie du département à hauteur de 70 % soit 83 138,30 € pour un prêt de type PLAI Foncier d'un montant de 118 769 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,75 %, contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Lafrançaise accorde sa garantie à hauteur des 30 % de la totalité des emprunts souscrits ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,